



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 18 Décembre 2025

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

L'an 2025 le jeudi 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : Mme CAZAUX Christine - Mme DEBUYSER Chantal - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :
A été nommée secrétaire : **M Olivier COLLET**

Nombre de membres du Conseil municipal : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 18

Délibération n° 2025 – 50

Objet : Approbation d'une Charte de ville ambassadrice du don d'organes avec le collectif Greffes+

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la réglementation en vigueur relative aux dons d'organes reprise aux titres Ier (principes généraux) et II (organes) du Livre II (Dons et utilisations des éléments et produits du corps humain) de la première partie de la partie législative du Code de la Santé Publique et au titre III (Organes) du Livre II (Dons et utilisations des éléments et produits du corps humain) de la première partie de la partie réglementaire du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 août 2016, portant homologation des règles de bonnes pratiques relatives à l'entretien avec les proches en matière de prélèvement d'organes et de tissus ;

Considérant que les élus de la commune de Saily sur la Lys ont été sensibilisés le 17 novembre dernier sur le sujet des greffes d'organes, notamment par l'intermédiaire du collectif Greffes+ ;

Considérant que ce collectif, avec le soutien de l'Association des Maires de France, de la Fondation de l'Académie de Médecine et de l'agence de la Biomédecine, lance une action nationale proposant aux communes de devenir Ville ambassadrice du don d'organes ;

Considérant la volonté de la commune de Saily sur la Lys de promouvoir le don d'organes par toutes actions permettant d'informer ses concitoyens sur cette cause de solidarité afin d'augmenter le nombre de greffes et de contribuer ainsi à réduire les décès dus aux manques de greffons ;

Ceci exposé, le conseil municipal approuve les termes de la charte « Ville Ambassadrice du don d'organes », jointe en annexe, et autorise M. le maire à la signer.

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

